

---

## Discussion sur les événements d'Avignon, lors de la séance du 16 janvier 1791

Charles Malo, comte de Lameth, Joseph Golven Tuault de la Bouverie

---

### Citer ce document / Cite this document :

Lameth Charles Malo, comte de, Tuault de la Bouverie Joseph Golven. Discussion sur les événements d'Avignon, lors de la séance du 16 janvier 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXII - Du 3 janvier au 5 février 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1885. p. 287;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1885\\_num\\_22\\_1\\_9796\\_t1\\_0287\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1885_num_22_1_9796_t1_0287_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 07/07/2020

« M. Despeyron, commandant le régiment de Soissonnais, en garnison à Avignon; cette note m'a été remise par un officier du régiment, dépêché par le commandant pour me l'apporter. J'ai ordonné à cet officier de se rendre sur-le-champ près des différents comités de l'Assemblée nationale, qui doivent connaître les affaires d'Avignon, afin de leur rendre personnellement compte des faits dont il a été témoin.

« J'espère que l'Assemblée nationale aura reçu de son côté des détails plus circonstanciés que ceux que j'ai l'honneur de mettre sous ses yeux, d'après lesquels elle pourra déterminer dans sa sagesse le parti à prendre dans cette circonstance délicate.

« Je suis avec respect, Monsieur le Président, votre très humble, etc...

*Signé* : DUPORTAIL.

A cette lettre était jointe la copie suivante de la note de M. Despeyron, lieutenant-colonel du régiment de Soissonnais, à M. Duportail, ministre de la guerre :

« Avignon, le 10 janvier 1791.

« M. Négrier, lieutenant au régiment de Soissonnais, est envoyé à M. Duportail, pour lui rendre compte de l'événement arrivé hier à Avignon, et de tout ce que j'y trouve relatif. Ce compte, en ce qui concerne ce régiment, sera bien différent de celui que j'ai eu l'honneur de rendre le 6 de ce mois à M. Duportail. 25 grenadiers, 20 chasseurs et 26 fusiliers en insurrection sont partis cette nuit avec la garde nationale, et le peuple armé, soit de cette ville, soit des environs, pour aller assiéger Carpentras. Quels que soient mes soins, ceux des officiers et des sous-officiers, je ne dois pas dissimuler que le régiment de Soissonnais est perdu sans ressource, s'il ne part pas très promptement d'Avignon.

« Cinq dragons de la compagnie du régiment de Penthievre ont suivi la troupe, qui s'est portée sur Carpentras.

« *Signé* : DESPEYRON.

« Pour copie : *Duportail.* »

Plusieurs membres demandent le renvoi de cette affaire aux comités diplomatique, militaire et d'Avignon.

M. Charles de Lameth. Il me semble qu'il faut attendre des nouvelles plus détaillées (*Murmures à droite.*), non pas pour renvoyer cette note aux comités, mais pour déterminer qu'ils en rendront compte demain à l'Assemblée. En effet, il est impossible qu'ils le fassent sans connaître toutes les circonstances et les détails de l'affaire; d'ailleurs cette lettre est envoyée au commandant du régiment de Soissonnais seulement. Il serait possible que ce chef, dont je ne dis encore rien, se soit abaissé à de fausses inductions. (*Murmures à droite.*) Je crois que la seule règle qu'il y ait à suivre ici est d'agir d'après les principes qui ont toujours guidé l'Assemblée, et de ne prononcer qu'après connaissance de cause. De là je conclus à ce que l'on charge vos comités de s'informer des causes de l'insurrection arrivée à Avignon; que la lettre dont on vient de faire lecture leur soit renvoyée, pour en faire le rapport le plus tôt possible, dès qu'on aura reçu les procès-verbaux des faits.

M. Tuaut de La Boverie. La municipalité

ne peut ni ne doit avoir de communication avec vous.

M. de La Tour-Maubourg. Loin d'acquiescer à la proposition qui vient de lui être faite, j'espère que l'Assemblée voudra bien ordonner sur-le-champ la réunion de ses trois comités, qui, s'étant occupés dès hier soir de cette affaire, seront, j'imagine, en état de présenter avant la fin de la séance un projet de décret.

Voici les faits que je tiens de l'officier dépêché ici : Le dimanche 9 de ce mois, après la messe du régiment, la garde nationale d'Avignon emmena dans des cabarets une grande partie des grenadiers, des chasseurs et des soldats. Lorsque l'ivresse fut un peu forte, on dansa des faridondaines. Depuis l'arrivée du régiment, ce genre d'amusement était proscrit formellement, comme pouvant entraîner des suites fâcheuses. Aussi, sur-le-champ, le lieutenant-colonel, qui en prévint toutes les conséquences, fit-il battre la générale et prévenir les officiers municipaux de ce qui se passait. Le régiment se rassemble dans ses différents quartiers; car, malgré les promesses de la ville, d'un côté, et de l'autre, malgré les demandes positives du ministre pour que ce régiment fût réuni en un seul corps de caserne, quoiqu'il y ait à Avignon, dans la ville, des bâtiments capables de le contenir, on a toujours eu soin de le tenir divisé dans quatre quartiers différents. Le régiment se rassemble donc dans ses différents quartiers, le lieutenant-colonel en fait faire l'appel et s'aperçoit qu'il lui manque beaucoup de monde. Alors il imagine que les soldats voyant les drapeaux se rallieront autour. Il commande en conséquence au peu de grenadiers qu'il a autour de lui d'aller les chercher. Lorsque le détachement est arrivé à peu près vis-à-vis le palais du légat, où est toujours un corps considérable de gardes nationales, cette troupe sort en grand nombre, reconnaît militairement le détachement de Soissonnais, et après l'avoir reconnu lui fait défense de passer outre, et le menace en termes injurieux de faire feu s'il poursuit.

Le commandant de ce détachement se porte cinq pas en avant de sa troupe, s'annonce avec les intentions les plus pacifiques à la garde nationale d'Avignon, lui représentant que le régiment de Soissonnais, envoyé pour rétablir la paix, l'ordre, est bien loin de vouloir porter le trouble; que cependant il lui demande de lui laisser le passage libre pour exécuter les ordres de son chef. Les injures n'en sont que plus fortes, les menaces de faire feu sont répétées. Le capitaine des grenadiers fait faire demi-tour à droite à sa troupe, et se replie sur l'hôtel de ville, et de là envoie un sergent rendre compte au colonel de ce qui se passe, et lui demande des ordres ultérieurs. Le lieutenant-colonel lui ordonne de rester au poste de l'hôtel de ville, et, ne croyant pas devoir quitter le régiment ni pouvoir le conduire dans la disposition où il était, envoie sur-le-champ trois officiers à la maison de ville pour demander aux officiers municipaux de se porter au palais du légat, et de faire en sorte que l'officier des grenadiers puisse apporter les drapeaux. Les officiers municipaux se rendent à la tête du régiment, disent au lieutenant-colonel que l'insurrection du peuple est telle qu'il est impossible d'aller chercher les drapeaux sans encourir les risques d'augmenter le mal. Ils lui demandent de retirer l'ordre qu'il avait donné, ce qu'il fait sur-le-champ. Inquiet sur son régiment, il prie les officiers municipaux d'aller dégager la com-